



Remboursement des frais engagés après annulation d'une vpc

Par **xpompom**, le **30/06/2011** à **18:45**

Bonjour,

Suite à une commande effectuée sur internet (29/03/11), auprès d'un opérateur téléphonique et à l'annulation (04/04/11) de cette commande dans les 7 jours comme prévus par la loi, j'ai demandé le remboursement des sommes engagées.

Après moult aventures et 3 mois plus tard, le remboursement n'étant toujours pas effectué et les relances prolongées et une mauvaise foi évidente envers l'opérateur (virgin mobile) je tente une action envers le juge de proximité...

ma question est quels sont les taux d'intérêt que je puisse demander ?
je vous remercie des réponses que vous pourriez m'apporter.

Par **pat76**, le **03/07/2011** à **16:29**

Bonjour

Le taux d'intérêt légal au jour du prononcé du jugement. (Voir le journal officiel pour cela)

Par **mimi493**, le **03/07/2011** à **18:31**

0.38% l'an pour 2011, c'est à dire, 3.15 centimes par mois pour 100 euros
Donc RIEN